



Abus: déplacements cdd aide à domicile non rémunérés

Par **corinthe**, le **01/09/2011** à **14:26**

Bonjour,

J'ai fini au 31 aout 2011 un CDD de remplacement comme aide à domicile pour l'association les 4Âges à Toulouse.

Il m'a été confirmé par voie orale,avant signature du contrat, que les déplacements (intervacations) effectués entre chaque usagés étaient rémunérés, ce qui a motivé ma signature à ce dit contrat.

Je dénonce un abus, l'association n'a tenue compte que des frais de déplacements (140 klms) transformés en heures soit 3 heures.

Alors que le temps réel d'intervacations est de 10,30 heures .

merci de faire suite à ce message

Cordialement